<u>OBJET</u>: Renouvellement d'emploi – Catégorie C/ Agente administrative ou agent administratif et d'accueil

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

## Considérant :

- que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
- que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,
- la nécessité d'assurer les missions d'agente administrative ou agent administratif et d'accueil au sein de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation,

Il est proposé la création, à la date du 10 octobre 2025, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints administratifs, filière Administrative, afin d'assurer les missions d'agente administrative ou agent administratif et d'accueil au sein de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation.

- 1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.
  Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- 2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi. La délibération n°202<u>5</u>-87 est adoptée.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE



#### VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 9 OCTOBRE 2025**

Nombre de Conseillers

en exercice:

35

Nombre de votants:

34

Nombre de présents :

25

Convocations:

**3 OCTOBRE 2025** 

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

### --00000-

# Etaient absents excusés:

- M. Christophe DELAMARE Pouvoir à M. Pierre CAREL

- Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU Pouvoir à Mme Laurence RENOU

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA - Mme Mathilde LESAGE

Pouvoir à M. Luc LESIEUR Mme Adeline DIANISSY

Pouvoir à Mme Edwige PANNIER - Mme Lisa MADELEINE Pouvoir à Mme Adeline POLLET - Mme Khadija EL ARRAM Pouvoir à M. Alexis VERNIER - Mme Camille FERET

Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD - M. Benoît HEBERT Pouvoir à Stéphane DELAHAYE - Mme Sylvie FAURE

- M. Jean-Baptiste BARDET

--00000-

Monsieur Clément THEODORE remplit les fonctions de secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20251009-2025-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025 Publication: 17/10/2025